

Philippe ROGIER
Directeur Institutions et Territoires



L'Agence France Locale (AFL),
La Banque des collectivités



Ce qu'il faut retenir [Vue au 26 juin 2024]



878

Collectivités
actionnaires



40
salariés

L'équipe de
l'AFL basée à
Lyon



25%

Part de la dette de
nos membres dans
la dette locale
française



Plus de
11 Mds€

empruntés auprès
d'investisseurs
français et
internationaux.



Près de
9 Mds
de crédits
octroyés depuis
2015



1.9 Md€
de crédits
octroyés en
2023



3^{ème} Prêteur
bancaire des
collectivités
françaises en
2023



Plus de
2 100
contrats de
crédit signés
depuis 2015



Plus de
300 M€
de capital promis
(par les
collectivités
membres)

Focus Yonne

Membres de l'AFL dans le département :

Communauté de Communes de Puisaye-Forterre
Commune de Lindry

L'AFL en synthèse

DES OBJECTIFS CLAIRS



AUTONOMIE



SÉCURISATION



OPTIMISATION

DES VALEURS FORTES



SOLIDARITE



EXPERTISE



TRANSPARENCE

Le Conseil d'Administration de l'AFL



Marie DUCAMIN
Présidente



Sacha BRIAND
Vice-Président

✦ Régions:

- ✦ Stéphane BERARD, Occitanie
- ✦ Sandrine DERVILLE, Nouvelle-Aquitaine
- ✦ Didier REVEAU, Pays-de-la-Loire

✦ Départements:

- ✦ Luc BERTHOUD, Savoie
- ✦ Nicolas SAMSOEN, Essonne

✦ EPCI:

- ✦ Bertrand ARTIGNY, Métropole de Lyon
- ✦ Bernard BIENVENU, Grand Bourg Agglomération
- ✦ Pierre BOILEAU, Métropole de Nancy
- ✦ Luc BOUARD, La Roche-sur-Yon Agglomération
- ✦ Didier KHELFA, Métropole Aix-Marseille-Provence

✦ Communes:

- ✦ Bernard ANDRIEU, Muzy
- ✦ Bertrand HAUCHECORNE, Mareau-aux-Prés
- ✦ Christèle WILLER, Buschwiller



Un partage d'expertise au service des collectivités

UNE EXPERTISE SUR LES FINANCES LOCALES...



... ET SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Et l'ANCT ?

DEUX AXES DE TRAVAIL

L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

1. Diagnostic de la capacité d'emprunt de la collectivité ;
2. Transmission de sa note financière, et explication ;
3. Après validation, accompagnement financier du projet de la collectivité

LES PROGRAMMES DE L'ANCT

Programme PVD, et lien avec l'APVF
Programme Villages d'Avenir, et lien avec l'AMRF

Autres programmes le cas échéant

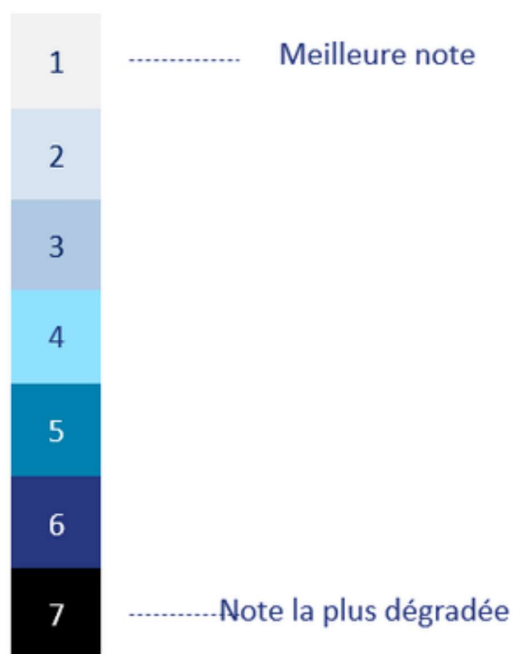
ET DU PARTAGE D'EXPERTISE



Qu'est-ce que le baromètre de la santé financière des collectivités ?

Une étude sur la santé financière des collectivités

EN S'APPUYANT SUR LE MÉCANISME DE SCORING UTILISÉ PAR L'AFL



Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » entre 1 et 7. Cette note repose sur les trois critères suivants :



La solvabilité,
pondérée à 55%,
résultant du taux de couverture
du remboursement de la dette
par l'épargne brute (30%) et du
taux d'épargne brute (25%).



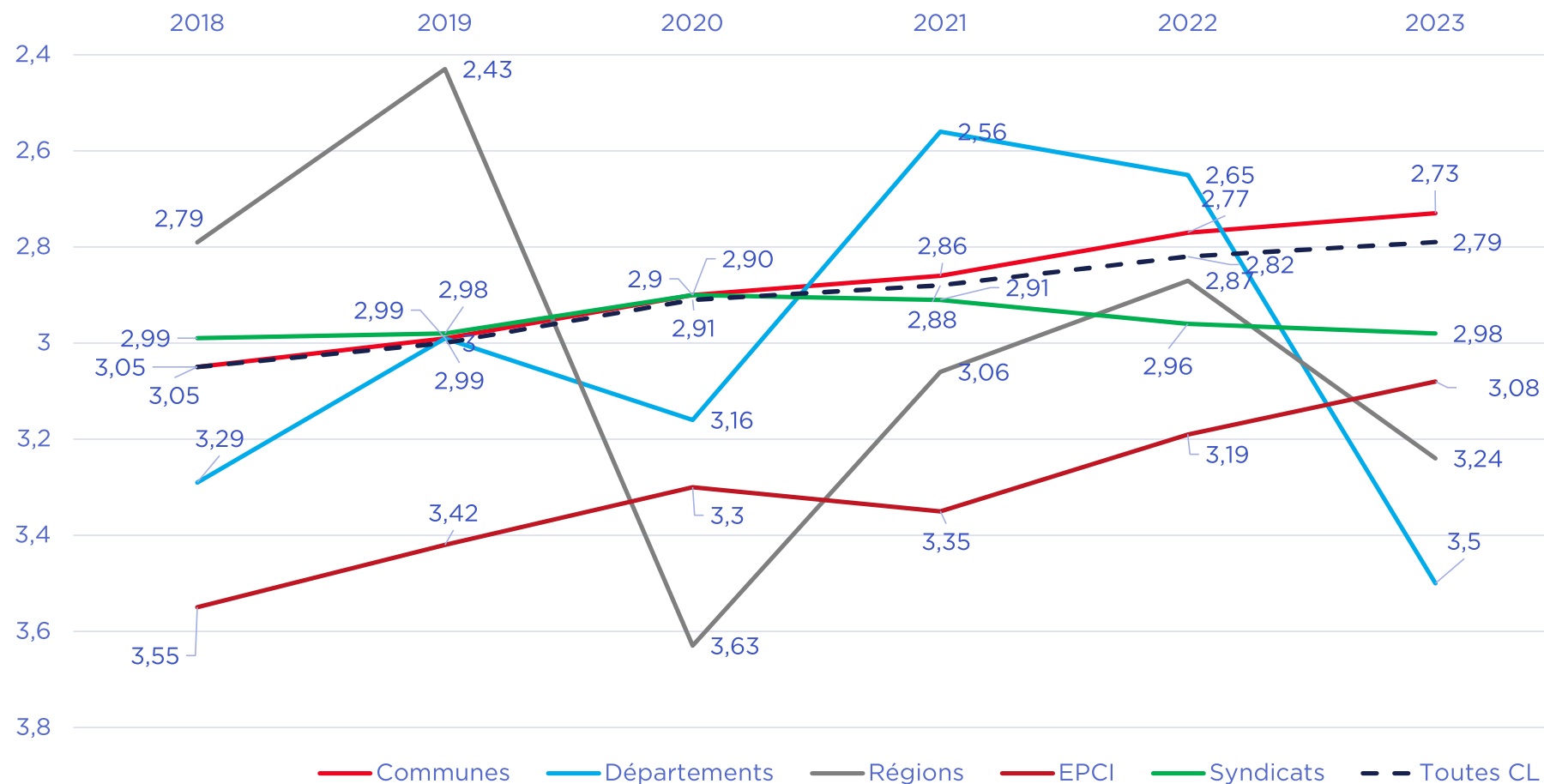
Le poids de l'endettement,
pondéré à 20%,
résultant de la capacité de
désendettement (10%) et du taux
d'endettement (10%).



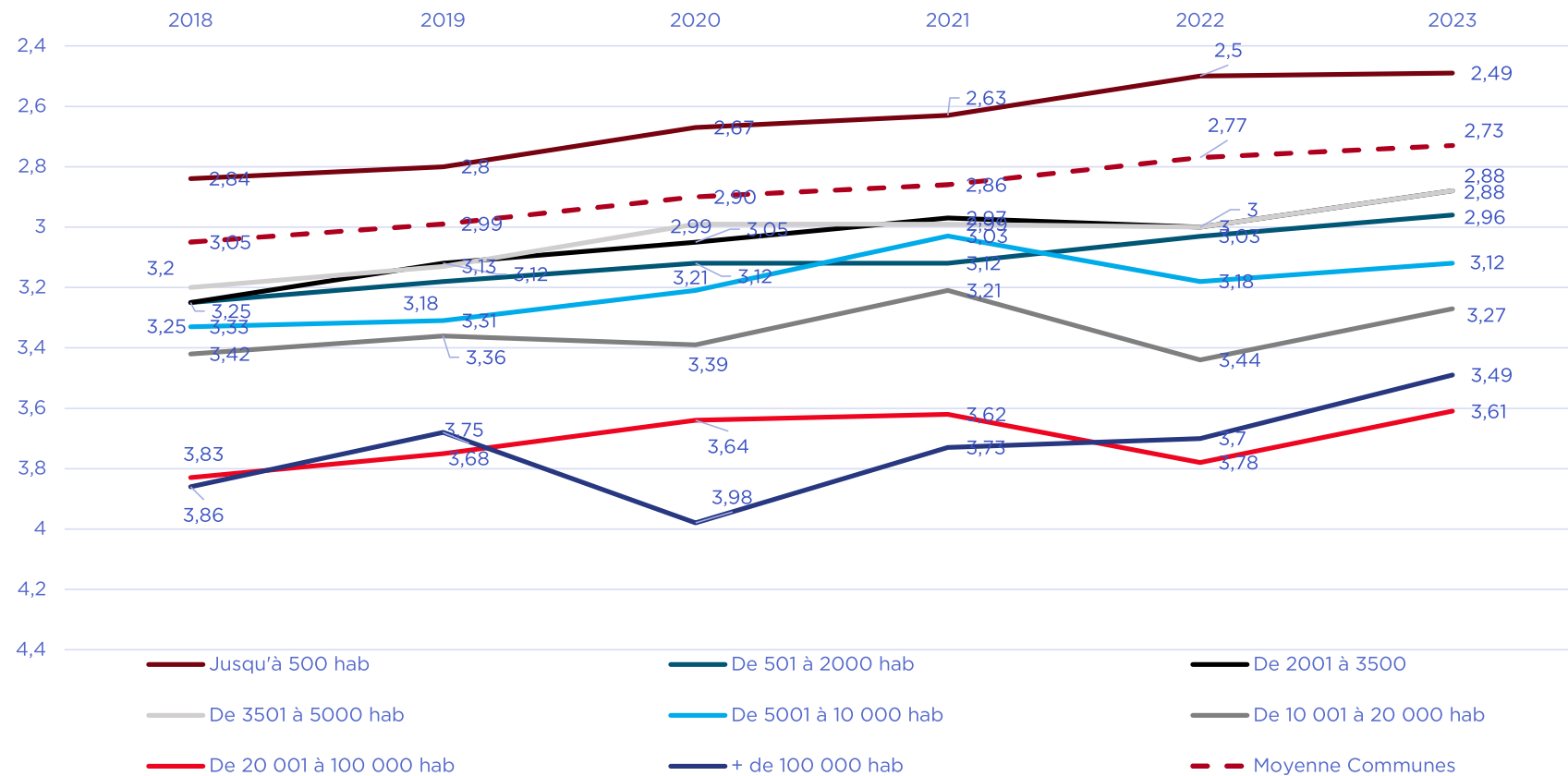
Les marges de manœuvre budgétaires,
pondérées à 25%,
résultant de la part des annuités de la dette dans les
recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne
brute avec augmentation de 10% des ressources à
pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement
avec réduction de 10% de la charge nette des
investissements (10%) et du taux d'endettement après
réduction de 10% de la charge nette des
investissements (5%).

Les ratios financiers retenus sont calculés **en consolidant les données financières** publiées par la DGFiP sur les **budgets principaux et des budgets annexes** chaque année.

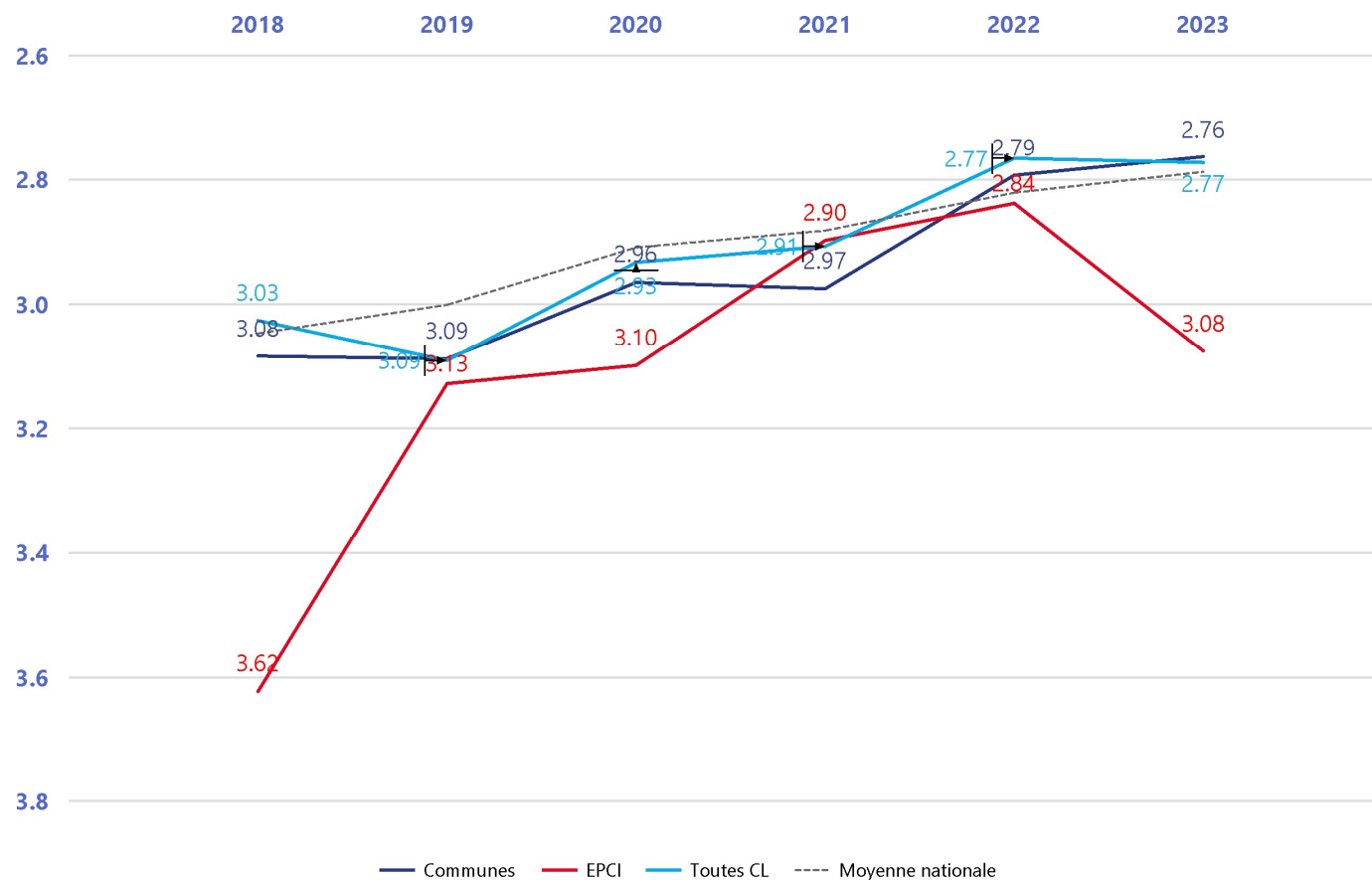
Moyenne des notes financières des collectivités par année



Moyenne des notes financières des communes par strate démographique par année



Moyenne des notes financières des collectivités par année



2.77 /7

C'est la note financière moyenne des collectivités de Yonne en 2023
(vs 2.79 pour la moyenne nationale)

2.76 /7

C'est la note financière moyenne des communes de Yonne en 2023

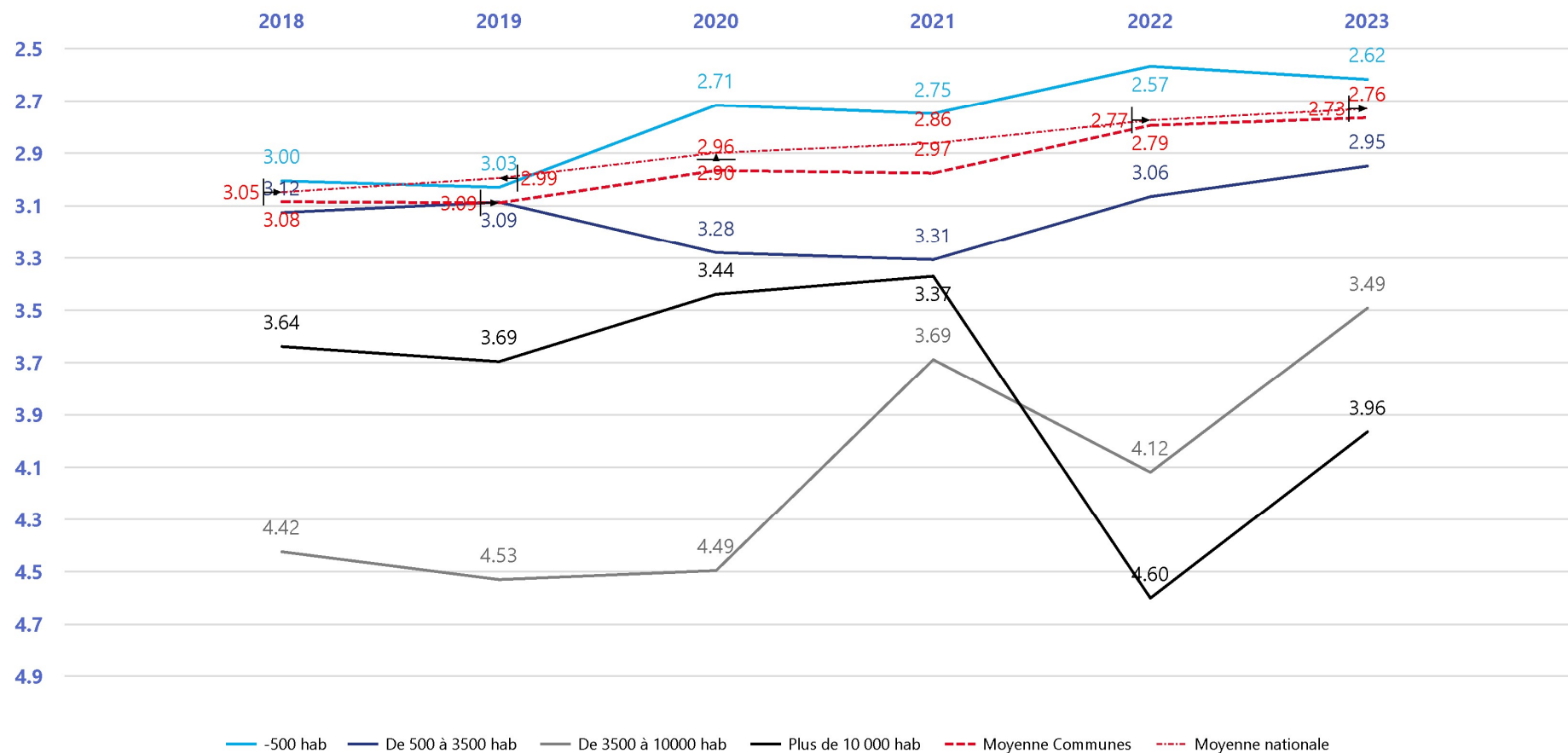
3.08 /7

C'est la note financière moyenne des intercommunalités de Yonne en 2023

**Moyenne toutes CL intégrant aussi la note du Département*

**Moyenne EPCI intégrant CC/ CA / Métropoles / CU / EPT le cas échéant*

Moyenne des notes financières des communes par strate démographique par année



Exemple n°1: Fiche-notation de l'AFL



FICHE DE NOTATION

Nom : [REDACTED]

Siren : [REDACTED]

Population (hab.) : [REDACTED]

Périmètre de notation : 1BP + 5BA

Source : Comptes de gestion | (Définitif)

Millésime : 2021

AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDES

En K EUR	Valeurs	Valeurs	Valeurs	Valeurs	Valeurs
	2021	2020	2019	2018	2017
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	10 910	11 292	10 462	9 774	10 251
dont Ressources fiscales à pouvoir de taux	1 434	3 786	3 674	3 519	3 662
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	8 695	8 900	8 826	9 384	8 654
dont Frais financiers	155	185	103	121	141
Epargne brute	2 215	2 392	1 635	389	1 597
Remboursement structurel de la dette	758	1 906	489	504	477
Annuité de dette	913	2 091	592	625	617
Charge nette des investissements	2 485	746	2 391	1 953	1 450
Encours de dette au 31/12/n	7 671	8 409	6 194	5 369	4 808
Recettes d'emprunts (16)	20	1 066	1 314	1 066	420

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Locale, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Locale ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Locale.

NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDEE

	Valeurs	Score
Solvabilité		
Epargne brute / Remboursement structurel du capital*	2,92	2,85
Epargne brute / Remboursement structurel du capital**	1,99	4,45
Taux d'épargne brute*	20,30%	2,41
Taux d'épargne brute**	15,62%	3,81
Endettement		
Capacité de désendettement (en années)*	3,46	2,04
Capacité de désendettement (en années)**	3,94	2,18
Taux d'endettement*	70,31%	3,02
Taux d'endettement**	61,59%	2,58
Marges de manoeuvre budgétaires		
Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement*	8,36%	2,01
Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux*	21,61 %	2,02
Capacité de désendettement avec -10% de charge nette des investissements**	3,83	2,15
Taux d'endettement avec -10% de la charge nette des investissements**	59,88%	2,49

* : Dernière année

** : Moyenne 5 ans

2,79

Exemple n°2 : Fiche-notation de l'AFL



FICHE DE NOTATION

Nom : [REDACTED]

Siren : [REDACTED]

Population (hab.) : [REDACTED]

Périmètre de notation : 1BP + BA

Source : Comptes de gestion | (Définitif)

Millésime : 2021

NOTATION QUANTITATIVE CONSOLIDÉE

	Valeurs	Score
Solvabilité		
Epargne brute / Remboursement structurel du capital*	9,76	1,00
Epargne brute / Remboursement structurel du capital**	10,76	1,00
Taux d'épargne brute*	19,08%	2,78
Taux d'épargne brute**	18,02%	3,09
Endettement		
Capacité de désendettement (en années)*	1,41	1,42
Capacité de désendettement (en années)**	1,26	1,38
Taux d'endettement*	26,89%	1,00
Taux d'endettement**	22,74%	1,00
Marges de manoeuvre budgétaires		
Annuité de dette / Recettes réelles de fonctionnement*	2,10%	1,00
Taux d'épargne brute avec +10% des ressources à pouvoir de taux*	25,09 %	1,00
Capacité de désendettement avec -10% de charge nette des investissements**	1,15	1,34
Taux d'endettement avec -10% de la charge nette des investissements**	20,63%	1,00

* : Dernière année

** : Moyenne 5 ans

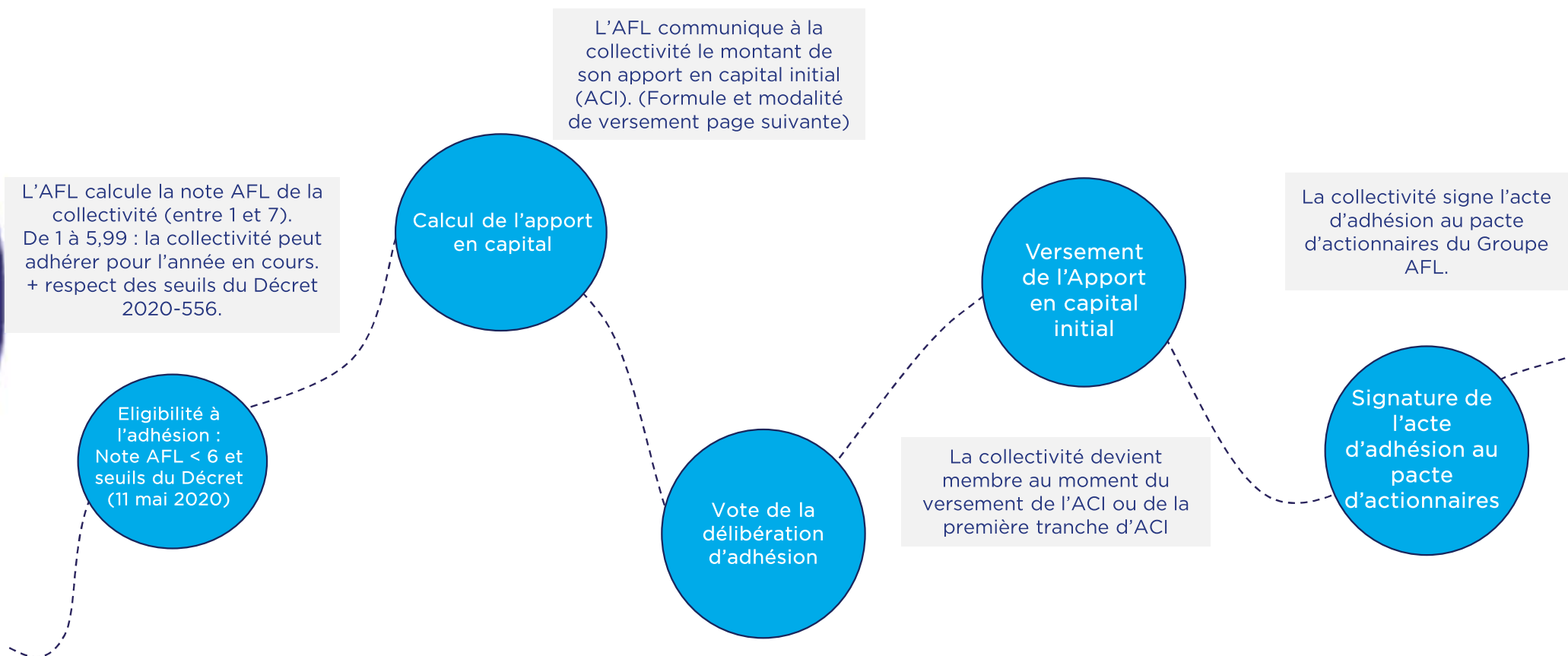
1,55

AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En K EUR	Valeurs 2021	Valeurs 2020	Valeurs 2019	Valeurs 2018	Valeurs 2017
Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	165 155	153 261	153 701	150 212	141 393
dont Ressources fiscales à pouvoir de taux	99 275	86 840	85 397	82 456	75 038
Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles)	133 646	124 189	123 302	122 831	122 146
dont Frais financiers	233	242	225	230	144
Epargne brute	31 509	29 072	30 399	27 382	19 248
Remboursement structurel de la dette	3 229	3 593	2 744	1 987	1 239
Annuité de dette	3 463	3 835	2 969	2 217	1 382
Charge nette des investissements	37 394	14 019	42 073	38 353	28 977
Encours de dette au 31/12/n	44 415	34 644	38 637	32 281	23 668
Recettes d'emprunts (16)	13 000	0	9 900	11 800	11 050

Le présent document, qui a été établi sur la base de données publiques et du dispositif de notation interne de l'Agence France Locale, est communiqué à titre d'information uniquement. Il ne saurait en aucun cas engager le Groupe Agence France Locale ou lui être opposable, que ce soit dans le cadre du processus d'adhésion à ce dernier ou d'octroi de crédit par l'Agence France Locale.

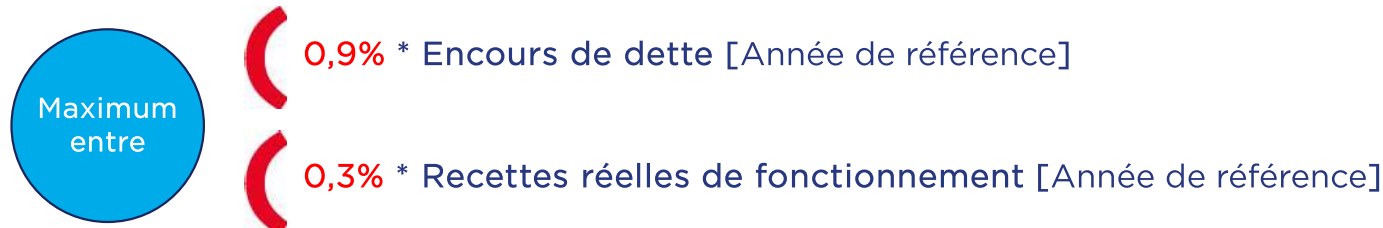
Le chemin de l'adhésion



Apport en capital

L'apport en capital et sa formule mixte ont été construits pour répondre à :

- Une **exigence réglementaire bancaire** : la bonne dimension des fonds propres de l'AFL pour que celle-ci puisse prêter aux collectivités locales entre 3 et 4 milliards d'Euro / an en rythme de croisière.
- Une volonté de **cohérence** : l'agrégat « Encours de dette » est le meilleur indicateur de l'emprunt futur des collectivités.
- Une volonté **d'équité** : certaines collectivités ont peu de dette, et dans ce cas la formule $[0.9\% \times \text{Encours de dette}]$ est minorée au regard du poids économique réel de celle-ci et de son potentiel emprunt futur. La formule $[0.3\% \times \text{RRF}]$ a été établie afin d'équilibrer l'apport en capital de chacun.



L'Année dite de référence est l'année (n-2). Dans le cas d'un ACI Dette retenu, la collectivité pourra retenir une autre année de référence parmi (n-1), n et (n+1). Si un autre millésime que (n-2) est retenu, le montant de la participation ne pourra être inférieur à 80% de la participation calculée sur l'année de référence (n-2).

L'Apport en capital pourra être versé sur 1, 3, 5 ou 10 exercices consécutifs.

Note AFL et éligibilité

Eligibilité à l'adhésion établie sur les Comptes de l'année (N-2)

- **Note AFL** strictement inférieure à 6.00
- **Capacité de désendettement** (moyenne 3 ans) inférieure à 12 (Bloc Communal)
- Si CDD > 12, **Marge Autofinancement Courant** (moyenne 3 ans) < 100%

13 mai 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 40 sur 108

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif
à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales

NOR : COTB2002024D

Publics concernés : collectivités locales, groupements, établissements publics locaux, Agence France Locale.

Objet : conditions devant être respectées pour adhérer à l'Agence France Locale.

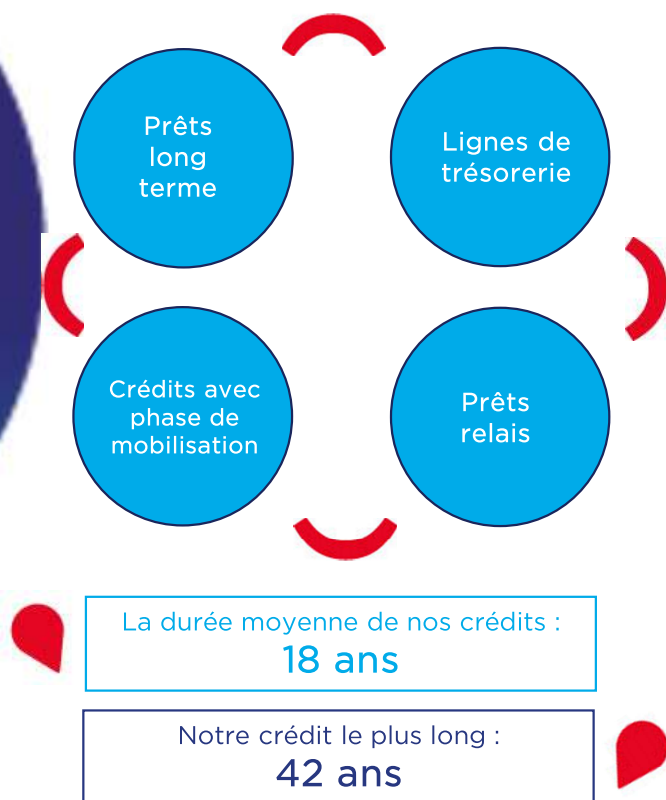
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale, en application de l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales. Des seuils sont définis, qui s'appliquent à leur situation financière et à leur niveau d'endettement. Leur capacité de désendettement doit être inférieure à des seuils qui s'inspirent des plafonds nationaux de référence définis par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et qui sont calculés sur les trois derniers exercices. Si ces seuils sont dépassés, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux doivent présenter une marge d'autofinancement courant inférieure à 100 % calculée sur la moyenne des trois derniers exercices pour pouvoir demander à adhérer à l'Agence France Locale.

Focus sur nos crédits : **Que** finance-t-on ?

Vue au 18 mars 2024

Une gamme de financement complète



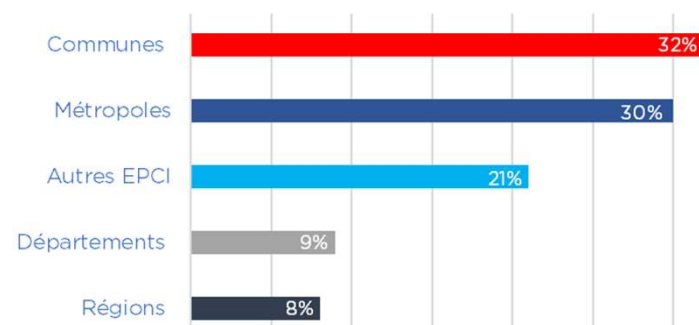
10 000 € Notre plus petit crédit
(Commune de Rieuczé et Peyrignac)

55 M € Notre plus gros crédit
(Métropole de Rennes)

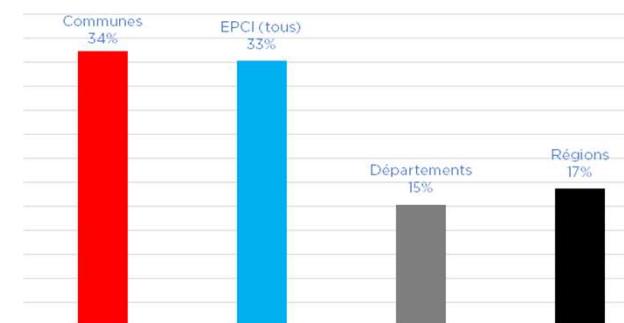
4,3 M € Le montant moyen de nos prêts

1,105 M€ Le montant médian de nos prêts

Répartition de nos crédits (en volume)



Pour rappel, répartition de la dette locale française



Source OFGL 2022



 Des questions ?

adhesion@afl-banque.fr

Philippe ROGIER

**Directeur Institutions
et Territoires**

06 30 55 50 62

philippe.rogier@afl-banque.fr

